

SOUS-PREFECTURE DE COMPIEGNE (OISE)

**Compte rendu de la réunion du Comité Local  
d'Information et de Concertation (CLIC)  
du 7 décembre 2012**

**Administration**

Hubert VERNET, Sous-préfet de Compiègne  
Alain SOLONEL, Sous-préfecture de Compiègne  
Christophe EMIEL, DREAL/SPRI, Responsable Division Risques Accidentels  
Baye FALL, DREAL/SPRI, Division Risques Accidentels  
Patricia PERRETTE, DREAL/Unité Territoriale de l'Oise  
Jennifer DESANDERE, DREAL/Unité Territoriale de l'Oise  
Carine RUDELLE, DDT/SAUE/RPE, Responsable bureau  
Isabelle MODESTE, DDT/SAUE/RPE, Ajointe au RPE  
Jean-Patrick VINCENT, Capitaine SDIS de l'Oise

**Communes :**

Jean-Guy LETOFFE, Maire de Ribécourt-Dreslincourt  
André BONNETON, Mairie de Ribécourt-Dreslincourt  
Olivier FONTAINE, Mairie de Ribécourt-Dreslincourt  
Armand RIDON, Mairie de Ribécourt-Dreslincourt

**Entreprises :**

Victor AGBOLO, INEOS STYRENICS - Responsable QSHE  
Karine LAMBERT, INEOS STYRENICS - Responsable environnement  
Frédéric CAUDRON, SECO Fertilisants - Responsable travaux neufs  
Christian MATHIEU, SECO Fertilisants - Responsable HSE  
Patrice MOLLET, BOSTIK - CHSCT  
Yves SANCHEZ, MOMENTIVE – Responsable Supply Chain  
Régis BIGOT, MOMENTIVE – Secrétaire CHSCT  
Frédéric DEOLA, BOSTIK – Directeur du site  
Elodie GBENOVO, BOSTIK – Responsable HSE  
Idriss SOUMARE, SI GROUP Ribécourt – Responsable HSE  
Xavier MOUTERDE, SI GROUP Ribécourt – Directeur du site  
Valérian ANDRE, SI GROUP Ribécourt – Correspondant HSE  
Emmanuel PEREZ, SI GROUP Ribécourt – CHSCT

**Excusés :**

Patrice CARVALHO, Député de l'Oise  
Yves PAUL, Conseil général de l'Oise  
Hélène BALITOUT, Conseil général de l'Oise

**Il est à noter que ce compte-rendu ne concerne que la réunion du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC). La réunion des Personnes et Organismes Associés (POA) du PPRT de Ribécourt fait l'objet d'un compte rendu distinct.**

L'ordre du jour de la réunion du CLIC est le suivant :

- Partie I : Actualité réglementaire - les CSS
- Partie II : Le bilan annuel des sociétés AS
- Partie III : L'action de l'inspection des installations classées

M. Le sous-préfet ouvre la séance en remerciant les personnes présentes à cette réunion du CLIC de Ribécourt. Il donne ensuite la parole à la DREAL.

Mme PERRETE précise qu'une Commission de suivi de site (CSS) va remplacer prochainement le Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de Ribécourt.

Mme PERRETE rappelle que les CSS ont été introduits par la loi du 12 juillet portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle 2. Le fonctionnement des instances de d'information et de concertation existantes (CLIC pour les risques technologiques et CLIS pour les déchets) s'est vu simplifié au profit de la fusion de ces instances en un type unique de commission à savoir la Commission de Suivi de Site (CSS).

Cette réforme, qui modifie la partie réglementaire du code de l'environnement sur les installations classées (articles R. 125-5 et suivants), rappelle que le représentant de l'Etat dans le département peut y créer une telle instance dans des zones géographiques comportant des risques et pollutions industriels et technologiques ou lorsque les nuisances, dangers et inconvénients présentés par les installations précitées le justifient.

En termes de mission, la CSS reprend celles deux instances précédentes à savoir :

- créer autour des différents représentants des collèges la composant un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés au sens du code de l'environnement ;
- suivre l'actualité des installations classées pour lesquelles la CSS a été créée, que ce soit lors de leur exploitation ou de leur cessation d'activité ;
- promouvoir pour ces installations l'information du public sur la protection de ces mêmes intérêts en étant notamment régulièrement tenue informée des décisions individuelles dont ces installations font l'objet ainsi que des survenus à l'occasion du fonctionnement de celles-ci, dont notamment ceux mentionnés à l'article R. 512-69 du code de l'environnement.

Comme dans le cadre des CLIC, la CSS demeure associée à l'élaboration du PPRT la concernant et émet un avis sur le projet.

Les règles de fonctionnement sont peu modifiées. La CSS est composée d'un membre au moins choisi dans 5 collèges (Administration de l'État, collectivités territoriales, riverains ou associations de protection de l'environnement, exploitants pour lesquels la CSS a été créée ou organismes professionnels les représentant, salariés protégés) mais les nombres de représentants des différents collèges peuvent varier en fonction des circonstances locales, tout en veillant à conserver un certain équilibre. Il est à noter que chaque collège bénéficie du même poids dans la prise de décision. Ces membres sont nommés pour 5 ans au lieu de 3 précédemment.

En matière de transparence et d'accès à l'information, il est prévu que la CSS mette régulièrement à disposition du public, éventuellement par voie électronique, un bilan de ses actions ainsi que les thèmes de ses prochains débats. Il est également prévu que ses réunions puissent être ouvertes au public sur décision du bureau.

Après la présentation des actualités réglementaires par la DREAL, les sociétés INEOS STYRENICS, SECO Fertilisants, MOMENTIVE et SI GROUP ont présenté leur bilan annuel au sens de l'article D. 125-31 du code de l'environnement. Il concerne notamment les actions relatives à la prévention des risques et leur coût, bilan du système de gestion de la sécurité (SGS), comptes-rendus des incidents ou accidents et des exercices d'alerte, programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques.

L'ensemble des informations relatives à ces bilans figure en annexe de ce compte-rendu.

La troisième partie de la réunion du CLIC a été consacrée au bilan de l'action de l'inspection des installations classées par la DREAL (actes administratifs, instruction de dossier et visites d'inspection) concernant ces les sociétés INEOS STYRENICS, SECO Fertilisants, MOMENTIVE et SI GROUP. Celui-ci est annexé au présent compte-rendu.

Le compte-rendu de la séance, ainsi que les différentes présentations, et l'ensemble des documents relatifs au CLIC sont disponibles sur le site INTERNET de la DREAL Picardie (<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr>).

L'ordre du jour étant terminé, M. le sous-préfet lève la séance.

Le sous-préfet de Compiègne

Hübert VERNET

